

À Me la Préfète d'Ille-et-Vilaine,

Bonjour,

Dans le but de protéger un maximum les travailleurs et la population, notre organisation syndicale demande que seules les activités essentielles soient maintenues. Il faut qu'un maximum de travailleurs puissent se confiner pour se protéger et protéger leurs familles et les autres.

Afin de limiter la contagion, nous demandons que les transports soient être limités au minimum et la priorité doit être donné au fret pour l'approvisionnement en nourriture et biens de première nécessité à la population.

Il faut limiter les transports en commun régionaux au minimum et contrôler l'accès aux salariés des services essentielles et aux cas exceptionnels.

Pour les TER nous demandons un aller-retour par jour et par ligne seulement.

Nous demandons l'arrêt des TGV sauf cas de rapatriement et avec des mesures de contrôle sanitaires des passagers.

Il faut lister les services essentielles :

magasins d'alimentation, services de santé, services de sécurité et secours, nettoyage des lieux encore ouverts, ramassage des ordures, élevage, énergie, télécommunication, agroalimentaire, transport et approvisionnement des activités essentielles, services funéraires, réparation automobiles et 2 roues limités aux salariés des activités essentielles.

Toutes les autres activités doivent cessées. Chantier du bâtiment et travaux publics, production industrielle non lié aux services essentiels...

Pour les salariés des activités essentielles, il faut privilégier le télétravail. Il faut une désinfection des locaux et travailler en équipes étanches (les mêmes salariés restent ensemble et ne croisent pas les autres équipes).

Il faut la fourniture de tous les équipements de protection individuels (gel hydro-alcoolique, toilettes avec savon, lingettes désinfectantes, masques FFP2).

Nous demandons un rappel aux les collectivités qui ne respectent pas le confinement des personnels autres que ceux exerçant sur les missions prioritaires en exigeant aussi la mise en oeuvre d'un plan de continuité d'activité transmis aux représentants du personnel ou au CHSCT.

Dans l'attente que vous donniez une réponse à nos demandes, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Rennes le 18 mars 2020
Le Bureau de Solidaires 35

5, rue de Lorraine 35 000 Rennes - Metro: Ville jean – Université

Tel: 09.53.77.57.22 / 06.95.64.14.74 email: contact@solidaires35.fr internet: solidaires35.fr